

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 septembre 2018

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1088)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2294

présenté par

M. Barrot, rapporteur thématique et M. Lescure, rapporteur

ARTICLE 20

À la seconde phrase de l'alinéa 19, supprimer le mot :

« également ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.